



LA MIXITE AU ROLLER HOCKEY: Procédures et consignes

Dans l'attente de l'assemblée générale des clubs de mars 2010, le comité national réuni le samedi 19 septembre à Paris, à décidé à l'unanimité l'application de la mixité dans les catégories jeunes, senior loisir, et senior régionale.

Vous trouverez dans ce document les conditions d'application de cette mixité.

La commission médicale de la fédération française de roller skating a assorti cette autorisation d'une période probatoire de 3 ans.

Durant cette période, il est primordial d'appliquer scrupuleusement les règles décrites dans ce document sous peine d'être sanctionnés de l'abandon de la pratique mixte.

Suite au suivi traumatologique qui a été fait en minime pendant 3 ans, la mixité jusqu'en minime est validée sans autre condition. **Les catégories poussin benjamin et minime ne sont donc pas concernées par ce courrier.**

1. Mixité : Règles d'application

- Jeunesse

Mixité des catégories jeunes.

Simple surclassement autorisé.

- Senior

Mixité autorisée dans les championnats régionaux, qu'ils soient de loisir ou de compétition, à condition que les comités régionaux votent en faveur d'un championnat mixte.

Les championnats nationaux masculins et féminins restent non mixtes.

- Pour toutes les catégories

Le cumul d'un match de championnat féminin officiel et d'un match jeunesse ou senior régionale le même week-end est strictement interdit. Tout manquement à cette règle sera sanctionné d'un forfait match et d'une amende de niveau 2 pour le club fautif.

Les vestiaires sont non mixtes

Les arbitres sont les garants de l'application de ces règles. Ils sont tenus de cocher la case mixité si le match qu'ils arbitrent est effectivement mixte. Dans l'attente des nouvelles feuilles de matchs, cette précision devra être apportée de manière manuscrite sur le haut de la feuille de match (mixité oui - non)

Toute féminine évoluant en cadet, junior ou dans un championnat régionale mixte est obligée de présenter aux arbitres son formulaire de mixité validé par le comité national. Dans le cas contraire, elle ne pourra participer au match.

Il en est de même pour les joueuses désirant évoluer dans une catégorie mixte dans leur club d'origine, et au sein d'une équipe féminine d'un autre club. Il est impossible de demander le prêt d'une joueuse pour un autre club si son club d'origine dispose d'une équipe féminine.



2. Suivi statistique pour respecter la demande de la commission médicale

- Création d'une feuille de match comportant une case mixité oui/non. Dans l'immédiat, préciser sur les anciennes feuilles de matchs en haut à droite « mixité : oui (ou non).
- la case mixité oui/non sera à remplir exclusivement par les arbitres
- le responsable de chacune des compétitions (jeunesses ou régionale) devra communiquer à la commission féminine le nombre mensuel de matchs joués ainsi que le nombre de matchs mixtes ayant eu lieu, et le cas échéant le nombre de rapport d'incident, et/ou d'accidents, et s'ils impliquent une féminine, sous forme d'un tableau Excel.
- La copie de toute feuille de match mixte comportant un rapport d'incident et/ou d'accident doit être adressée à la commission féminine avec copie du rapport d'incident.
- Établissement par la commission féminine d'un rapport semestriel de suivi de la mixité pour information du CNRILH et de la commission médicale.

3. Gestion de la mixité et des prêts

- + A partir de cadet, chaque joueuse désireuse de jouer en championnat jeunesse ou en régionale, **qu'il s'agisse de loisir ou de compétition**, doit remplir un formulaire d'autorisation de mixité/prêt (voir document joint) qui sera envoyé à la commission féminine (CNRILH) pour accord.
- + Il est possible de jouer dans 1 équipe féminine d'un autre club tout en continuant à jouer en championnat jeunesse ou régionale dans son club d'origine uniquement si ce club ne possède pas d'équipe féminine tout en respectant les principes suivants :
 - 1 seul prêt possible par saison
 - pas de licence de prêt, le prêt étant géré par le formulaire mixité/prêt.
 - un exemplaire du formulaire mixité/prêt sera envoyé au club d'accueil, obligatoirement accompagné d'une photocopie du certificat médical. Ce formulaire sera un document officiel (avec photo) permettant à la féminine de participer aux matchs féminins officiels, la licence demeurant au nom du club d'origine.
 - Il ne sera pas possible de jouer en mixte dans un autre club que son club d'origine.
 - Le formulaire est à renvoyer en 2 exemplaires pour les joueuses désireuses de jouer en compétition mixte (un pour le comité national, un pour le club d'origine), et en 3 exemplaires pour les joueuses désireuses d'évoluer en compétition mixte dans leur club d'origine, et en féminine dans un autre club (un pour le comité national, un pour le club d'origine, un pour le club d'accueil)
 - La photo peut être numérisée ou agrafée.
 - La joueuse doit déjà être licenciée le jour de sa demande



4. Protocole et coût financier

La réalisation des nouvelles feuilles de match comme le suivi administratif et statistique **imposé par la fédération** ayant un coût financier, un surcoût de 2 fois le prix de la licence fédérale sera demandé à chaque licenciée demandant l'autorisation de jouer dans un championnat mixte et ce pendant la période probatoire de 3 ans demandée par la commission médicale.

Ce chèque établi au nom du CNRILH est à envoyer avec les exemplaires du formulaire de mixité au comité national.

5. Critères de la commission médicale

Les critères imposés par la commission médicale seront discutés avec le médecin fédéral à l'occasion de la remise de notre rapport semestriel.

Commission Féminine du CNRILH

Pour tout renseignement et précisions :

Monsieur Lethuillier François
6, squares Eugène Delacroix 91450 Soisy-sur-Seine
Tél. : 06 31 24 71 07
Email : f.letuillier@gmail.com

La fiche est à renvoyer à la fédération française, à l'attention du CNRILH :
FFRS/CNRILH
BP 33
6, boulevard Franklin Roosevelt
33034 BORDEAUX CEDEX

Pour des raisons pratiques de gestion des documents, merci aux clubs de centraliser les demandes.